

Gestion des espaces verts

## VERS UN MODÈLE PLUS VERTUEUX



# Saran

{ Ensemble, vivons notre ville ! }



[www.saran.fr](http://www.saran.fr)

## 2# RETOUR SUR...



Retrouvez toutes les photos sur nos comptes Facebook et Instagram.



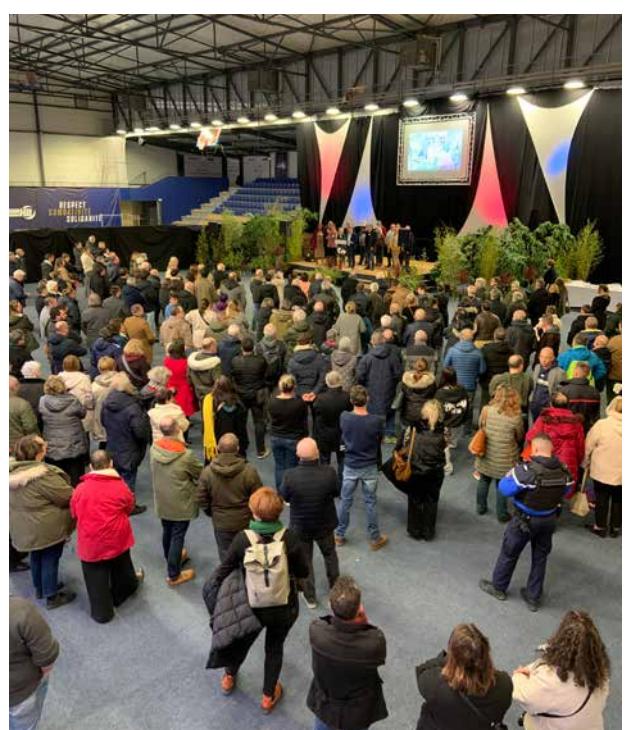
### ◀ 16-17 et 19 décembre

L'École de musique municipale a présenté une série de 3 concerts de Noël où Trombones, pianos, guitares classiques, chorale et ensemble vocal adolescent de l'EMMD ont évolué devant un public conquis.



### 6 janvier

Les bénévoles des Restos du Cœur sont venus rencontrer les enfants de l'école élémentaire du Chêne Maillard afin de les sensibiliser aux actions de l'association et préparer avec eux l'organisation d'une future collecte de denrées.



### ▲ 8 janvier

La municipalité a présenté ses vœux aux associations, professionnels de santé, acteurs économiques et enseignants, conviés pour l'occasion à la Halle des sports Jacques Mazzuca. L'occasion de remercier l'ensemble des acteurs qui agissent pour le dynamisme de notre ville.



## ▲ 23 décembre

180 parents et enfants se sont réunis au Loto des enfants, organisé par le Club enfance du Vilpot. Juste avant Noël, les familles ont pu goûter à un moment de convivialité et de partage. La totalité de la recette de l'après-midi a été reversée au Comité local du Secours populaire.



**Mathieu Gallois**

Maire de Saran  
Conseiller départemental

## Mesdames, Messieurs,

Ce mois-ci, le dossier de Repères porte sur la gestion différenciée des Espaces Verts. Avec l'augmentation du nombre d'espaces verts communaux et les interdictions d'utiliser des produits phytosanitaires, traitements nocifs pour la santé et l'environnement, les services d'espaces verts municipaux ont su s'adapter et modifier leur façon de travailler. La solution : appliquer une gestion différenciée selon qu'on entretienne un parc, une zone naturelle, ou encore un espace vert limitrophe à une rue... Vous en saurez plus sur ce fonctionnement dans ce numéro.

Par ailleurs, vous découvrirez une page tragique de l'Histoire de Saran, avec un article consacré à la famille Ferchaud. En effet, il y a exactement 85 ans, en février 1941, la police du régime de Vichy venait arrêter Henri Ferchaud, sa femme et ses deux fils dans leur maison de la rue des Aydes. Initialement condamnés par la justice française à des peines de prison pour leurs activités clandestines de propagande, le père et son fils aîné se retrouvèrent internés au camp de Compiègne comme otages de l'armée allemande. Déportés en camps de concentration dans le cadre de la politique d'extermination des opposants politiques au Reich, Henri Ferchaud meurt à Auschwitz durant l'automne 1942, et son fils Henri Raymond, à Dachau, au cours de l'été 1944.

Aujourd'hui, à Saran, de nombreux lieux honorent la mémoire de la Résistance face à l'occupant allemand et à ses collaborateurs français d'extrême-droite. Plusieurs gymnases, rues, allées et squares de notre ville rendent ainsi hommage au courage de ces femmes et de ces hommes qui osèrent alors se lever contre la barbarie nazie. Ces lieux rappellent l'engagement de Jean Moulin, nommé à la tête du Conseil National de la Résistance (CNR) par le général de Gaulle, celui des Francs-Tireurs et Partisans (FTP) du groupe Chanzy fusillés aux Groues ou déportées en Allemagne ainsi que celui des résistants de la première heure que furent les Ferchaud. Cet article a aussi pour but de raviver leur nécessaire souvenir.

*Bien cordialement  
Mathieu Gallois*

## SOMMAIRE

Retour sur...	p.2
Édito	p.3
Actus	p.4
Actus jeunesse	p.8
Action jeunesse	p.9
Menus	p.10
Sport	p.11
Regards	p.12
En terrasse	p.16
Social	p.18
Métropole	p.19
Vie visage	p.20
Tribunes politiques	p.22
Espace public	p.22
On en parle	p.23
Carnet de route	p.23



**RETROUVEZ-NOUS SUR :**  
[www.saran.fr](http://www.saran.fr)



## REPÈRES/SARAN

Mairie, Place de la Liberté - 45770 Saran.

- . Directeur de la publication : Mathieu Gallois, maire.
- . Responsable du service communication : Simon Picard
- . Rédaction, photographies et mise en pages : Service communication - 02 38 80 35 33 - [communication@ville-saran.fr](mailto:communication@ville-saran.fr)
- . Diffusion : par nos soins.
- . Impression : Imprimerie Prévost Offset.

- . Tirage : 10 000 exemplaires.
  - . ISSN : 0153-7016
  - . Dépôt légal : février 2026
  - . Numéros de licence : 1-1093039 / 2-1093041 / 3-1093040
- Toute reproduction (articles, photographies), même partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable.

## 4# ACTUS

### RECENSEMENT DE LA POPULATION

Jusqu'au 14 février 2026

Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire, qui concerne tout le monde et qui profite à tous. C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés. Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement etc.

À l'échelle locale, le recensement sert à **prévoir les équipements collectifs nécessaires** (écoles, hôpitaux...), à **déterminer les moyens de transports à développer...** Des chiffres collectés découlent la participation de l'État au budget des communes.

**Si vous êtes recensés cette année, vous serez prévenus par votre mairie :** par courrier ou par la visite d'un agent recenseur.

- Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide  
- Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Vous conviendrez alors d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi le renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

**Informations :**

[www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)



## Recensement de la population 2026

**Vos réponses aujourd'hui construisent la vie locale de demain.**

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 15 janvier 2026.  
Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenus par votre mairie.

**Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.**

le-recensement-et-moi.fr

Plus d'informations également auprès de votre agent recenseur ou de votre mairie. Le recensement de la population est gratuit.



### EXPOSITION NINGYO Poupées japonaises

Jacky Quétard, en grand amoureux du Japon, présente une partie de sa collection de poupées japonaises – Ningyo – qui saura séduire les amateurs d'histoires et de fables du pays du soleil levant. Petits et grands découvriront **les traditions ancestrales du japon** à travers cet univers où la poupée représente aussi bien des personnages historiques, une idéologie où est tout simplement un divertissement.

#### Galerie du château de l'Étang

Du vendredi 6 au mercredi 25 février

02 38 80 35 61 // [chateau.etang@ville-saran.fr](mailto:chateau.etang@ville-saran.fr)

Du mardi au vendredi de 14h à 17h / Samedi et dimanche de 14h à 17h30  
(en présence du collectionneur)

Entrée libre - Tout public - Fermé le lundi

## DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE FRAUDULEUX

Récemment plusieurs signalements concernant du démarchage téléphonique frauduleux ont été signalés.

Les habitants qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation manifeste d'identité de la part de démarcheurs à domicile, sont invités à **prendre contact avec le service de la Police municipale au 02 38 80 34 38.**



**362**

C'est le nombre de sapins de Noël déposés par les habitants dans les espaces prévus à cet effet. Répartis en 7 points de collecte à travers la Ville, ces sapins naturels, sans neige artificielle ni décoration, ont ensuite été **broyés et recyclés à destination des parterres de fleurs et massifs d'arbustes** de la commune. Fort de son succès, l'opération sera renouvelée l'année prochaine.



## FESTIV'ELLES FEMMES ENGAGÉES

Cette année encore, la Ville de Saran participe à Festiv'Elles, le festival culturel intercommunal de la métropole orléanaise, qui fait écho à la **journée internationale des droits des femmes, du 8 mars.**

Un programme riche et varié débute dès le 14 février, jusqu'à fin mars, avec des expositions, du théâtre, de la musique, de la danse, des projections, des ateliers... Pour cette occasion, des spectacles et animations seront proposés à Saran. **Découvrez le programme distribué avec votre Repères de ce mois**

## LUCAS ROCHER

Seul en scène avec ses guitares, Lucas Rocher célèbre les liens sociaux, amoureux ou amicaux, avec autant d'humour que de vulnérabilité. En toile de fond, le paradoxe d'un artisan de la chanson, étonné de devoir se vendre comme une marque d'aspirateur : "Vous avez choisi la formule Lucas Rocher Prémium, et nous vous en remercions."

**Samedi 14 février à 16h**  
Médiathèque  
Gratuit – Réservation [www.saran.fr](http://www.saran.fr)



©David Desjeux

# LE TRI PARTOUT, TOUT LE TEMPS, POUR UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS

## Des équipements de tri des déchets en cours d'installation à Saran

La consommation hors domicile (repas à emporter, snacking, boissons) génère de nombreux déchets, souvent recyclables mais rarement triés, en raison du manque d'équipements adaptés. Depuis janvier, Orléans métropole, en charge de la gestion des déchets, continue d'installer progressivement des dispositifs de tri hors foyer (corbeille double-flux, abri-bac et/ou colonne aérienne) sur la métropole orléanaise. **Les premiers équipements sont déjà en place à Saran et continuent d'être implantés.**

Par cette action, Orléans métropole entend **faciliter le tri en tout lieu**, hors du domicile, et capter plus efficacement l'ensemble des déchets qui peuvent être recyclés.

D'ici à 2026, l'ensemble des 22 communes de la métropole sera équipé de nouveaux mobiliers de tri (corbeilles, points d'apport volontaire, abri-bacs...). Une signalétique spécifique accompagnera la mise en place du dispositif, ainsi que des actions de sensibilisation rappelant, que le tri s'effectue également sur l'espace public.

Au total, le projet prévoit l'installation de plus de 160 corbeilles double-flux, près de 50 PAV (Points d'Apport Volontaire) et plus de 160 abri-bacs.

**« Aujourd'hui, dans la rue aussi, on trie » !**



## Densité médicale

# SARAN PASSE ENFIN EN ZONE PRIORITAIRE

L'Agence Régionale de Santé a dévoilé en janvier sa nouvelle cartographie territoriale liée à la densité médicale. Ces zonages sont réalisés par l'ARS dans l'objectif **de rééquilibrer l'offre de soins sur le territoire et de lutter contre les disparités géographiques**.

Saran est passé de zone d'action complémentaire (ZAC) à zone d'intervention prioritaire (ZIP). Ce zonage sert à guider les politiques publiques pour **renforcer l'offre de soins** et pourra permettre notamment de **verser des aides à l'installation** aux praticiens s'installant à Saran.

# RECHERCHE ASSESSEURS

La Ville recherche des saranais pour participer à la tenue d'un bureau de vote en tant qu'assesseur, à l'occasion des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

À l'occasion de ce scrutin, 15 bureaux accueilleront les électeurs saranais de 8h à 18h. Conformément au Code électoral qui régit le fonctionnement et l'organisation de ces élections, la **Ville recherche des assesseur(e)s bénévoles**. Assurer les fonctions d'assesseur(e) participe au devoir citoyen. Cette démarche contribue à la vitalité de nos institutions.

Lors de ce rendez-vous électoral, l'assesseur(e) accompagnera le président du bureau de vote afin d'assurer que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions. Durant les opérations de vote, il/elle vérifiera l'identité des électeurs et leur inscription sur les listes d'émargement. À la fermeture du bureau, il/elle participera à l'organisation du dépouillement des votes. Un temps de formation est prévu en amont.

**Les conditions requises afin d'assurer la fonction d'assesseur(e) sont les suivantes :**

- Être majeur et être inscrit(e) sur les listes électorales.
- Être disponible soit le matin (7h30 à 13h), soit l'après-midi (de 13h à 18h), ou en journée complète. Puis pour le dépouillement à partir de 18h.

> **Inscription obligatoire [elections@ville-saran.fr](mailto:elections@ville-saran.fr)**



# ÉLECTIONS MUNICIPALES

**1<sup>er</sup> tour Dimanche 15 mars 2<sup>è</sup> tour Dimanche 22 mars**



## S'inscrire sur les listes électorales

Derniers jours pour s'inscrire sur les listes électorales !

> Jusqu'au 4 février en ligne et jusqu'au 6 février en mairie :

- En ligne sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) (inscription gratuite et sécurisée).
- En mairie, sans rendez-vous muni d'une pièce d'identité récente, et d'un justificatif de domicile.



Pour vérifier son inscription sur les listes électorales : [www.service-public.gouv.fr](http://www.service-public.gouv.fr)



## Qui peut voter ?

- Être âgé de 18 ans, au plus tard la veille du scrutin.
- Être de nationalité française, ou ressortissant d'un pays membre de l'UE et résidant à Saran.
- Être inscrit sur les listes électorales de Saran.
- Jouir de ses droits civiques.



## Trouver son bureau de vote ?

Saran compte 15 bureaux de vote, que vous pouvez consulter sur [www.saran.fr/bureaux-de-vote](http://www.saran.fr/bureaux-de-vote)

Votre numéro de bureau est indiqué sur votre carte électorale ou via le service national en ligne « Où voter ? »



## Absent pour le vote ? Pensez à la procuration !

Cette démarche gratuite vous permet de déléguer votre vote à une personne de confiance, inscrite sur les listes électorales.

Vous pouvez vous rendre directement sur le site [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr), ou en remplissant le formulaire directement au commissariat ou à la gendarmerie.



## À noter

La carte électorale n'est pas obligatoire le jour du vote, il suffit de présenter une carte d'identité en cours de validité.

Informations : [elections@ville-saran.fr](mailto:elections@ville-saran.fr)

# #ACTION JEUNESSE

CENTRES DE LOISIRS,  
CLUBS ADOS, STAGES  
SPORTIFS, PÉRISCOLAIRE...

## RÉSERVATIONS 2026

Tout enfant dont la réservation n'est pas effectuée (périscolaire, restauration, accueil de loisirs, stages sportifs...) ne pourra être accueilli. Les démarches sont à effectuer de votre Espace Famille ou à l'accueil de la mairie.

## LES VACANCES D'HIVER

DU 16 AU 27 FÉVRIER 2026

**LES CENTRES DE LOISIRS  
MARCEL-PAGNOL ET BASE DE LA  
CAILLERETTE** Réservations clôturées

**LES STAGES SPORTIFS** Réservations  
clôturées

**LE CLUB ADOS DU VILPOT**

**DU 23 AU 27 FÉVRIER.** Ouvert - sans  
réservation, mais adhésion jeunesse  
obligatoire (10€ pour l'année en cours).

**LE CLUB ENFANCE (7/11 ANS) et LE  
CLUB MÉCANIQUE (12/25 ANS)**

Ouverts **DU 16 AU 27 FÉVRIER.**

## LES VACANCES DE PRINTEMPS

DU 13 AU 24 AVRIL 2026

**LES CENTRES DE LOISIRS MARCEL  
PAGNOL ET BASE DE LA  
CAILLERETTE**

Réservations jusqu'au 21 mars

**LES STAGES SPORTIFS** réservations  
jusqu'au 21 mars : Semaine 1  
jusqu'au 28 mars : Semaine 2

**LE CLUB ENFANCE (7/11 ANS), ADOS  
DU VILPOT (11/17 ANS) ET LE CLUB**

**MÉCANIQUE (12/25 ANS)** Ouverts

proposent ses activités loisirs durant  
les vacances d'avril - adhésion jeunesse  
obligatoire (10€ pour 2026).

**DIRECTION DE L'ÉDUCATION ET DES LOISIRS**  
02 38 80 34 18

ESPACE FAMILLE



## « LE BAFA : UN ENGAGEMENT AU SERVICE DE L'ANIMATION ».

C'est quoi, c'est combien, ça se passe comment, c'est à quel âge, où s'inscrire ? »

Pour répondre à toutes ces questions, la structure Infos Jeunes de Saran (ex-PIJ) organise le mardi 24 février 2026, à 14h30 (durée 2 heures), un temps d'**information sur le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur** (accessible dès 16 ans pour le premier stage) dans ses locaux (participation sur inscription réservée aux Saranais à partir de 15 ans). Pour rappel, ce brevet permet d'exercer comme animateur·rice en centres de loisirs, colonies ou séjours de vacances, accueils périscolaires, clubs ados... **+D'INFOS AU 02 38 80 34 12**

**MARDI 24  
FÉVRIER  
À 14H30**  
(durée 2 heures)

## PRÉ-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2026

### OBLIGATOIRES jusqu'au 7 mars 2026

Pour les enfants nés en 2023, les nouveaux arrivants sur la commune et/ou les demandes de dérogation (de secteur ou de ville).

**INFOS AU 02 38 80 34 01**

## DES ACTIONS DE SOLIDARITÉ MENÉES EN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Dans le cadre des temps d'accueils périscolaires, des actions de solidarité se mettent en place, notamment en faveur des **Restos du Cœur**, en lien avec les valeurs de partage, d'entraide et de citoyenneté portées par la collectivité.

Au Chêne Maillard comme au Bourg, les enfants ont été sensibilisés à la notion de solidarité à travers des temps d'échange adaptés à leur âge en présence de bénévoles, leur permettant de mieux comprendre le rôle et les missions des Restos du Cœur. Cette phase se poursuit par des créations d'objets (bracelets, cosmétique...) qui donnera lieu à un troc « une denrée contre 1 objet ».

Pour Jonathan P., responsable du périscolaire du Chêne Maillard, « ces actions permettent aux enfants de devenir acteurs d'un projet solidaire, tout en développant leur sens de l'engagement et de la responsabilité. Au-delà, c'est aussi s'ouvrir sur le monde et comprendre que vivre ensemble, c'est déjà apprendre à faire ensemble ! »



À travers ces initiatives, les accueils périscolaires affirment leur rôle éducatif en contribuant à la formation de citoyens solidaires et attentifs aux besoins des autres.

# Une formation sur mesure

**À 21 ans, Fanicia De Grace Koussafi est élève en Bac pro Technicien en Réalisation de Produits Mécaniques (TRPM) au CFAI de La-Chapelle-Saint-Mesmin.**

**Une nouvelle orientation, qui avec la pratique du théâtre, lui permet de se révéler à elle-même et de s'épanouir dans sa vie de jeune adulte.**

**L**a vie réserve souvent des tours et détours, et l'inattendu se produit parfois.

Voilà trois ans, Fanicia De Grace Koussafi, préparait un bac scientifique au Congo et envisageait le métier de médecin. Aujourd'hui en classe de première, cette jeune saranaise suit un apprentissage en Bac pro TRPM, afin de **devenir soit tourneur, soit fraiseur. Des métiers tout particulièrement recherchés sur le marché de l'emploi.** « Je n'aurais jamais imaginée suivre cette formation. **Je suis la seule fille dans ma promotion.** Mais ça se passe très bien », précise-t-elle. Tout a commencé l'an dernier à la Mission locale. « On m'a présenté pas mal de formations. Je ne savais pas trop quoi faire, mais je ne voulais pas rester enfermée dans un bureau ». Dans la foulée, « j'ai effectué une formation usinage de quelques semaines en entreprise et ça a été une véritable découverte pour moi », raconte-t-elle.

À ce jour, Fanicia a un rythme de travail bien rôdé : deux semaines en cours, avec deux jours d'atelier, puis des cours théoriques, et deux semaines en entreprise. Chez *Binder Magnetic* à Saint-Jean-de-Braye, **elle réalise notamment des poulies pour les clients**, mais aussi des pièces métalliques pour les voitures et le secteur paramédical.

« Je fabrique ces pièces de A à Z, à l'unité ou en série de 50, voire plus. On part d'un plan et on détermine le ou les métaux que l'on va utiliser, et donc les outils, les ordinateurs et les machines qui correspondent.

Avant, on conçoit un exemplaire de la pièce au millimètre prêt pour voir ce que cela donne. Il y a des pièces plus compliquées que d'autres, avec des filetages par exemple... Toutes ses actions forment un même métier, mais à chaque fois c'est



différent. Ce qui est intéressant, c'est de savoir que l'on fabrique des produits qui vont servir par ailleurs. J'ai également la chance aussi d'avoir un bon formateur ».

## Apprentie à la ville comme à la scène

Équipée de sa tenue et de ses équipements de protection et de sécurité, Fanicia semble avoir trouvé sa voie et s'épanouir dans son nouvel environnement professionnel.

**Elle compte bien poursuivre ses études et envisage déjà de décrocher plus tard un BTS usinage.**

« Les métiers de l'usinage sont ouvert à tout le monde », mentionne-t-elle. « C'est bien que des femmes en fasse leur métier. Ça ajoute quelque chose dans les entreprises de ce secteur d'activité où les postes sont encore le plus souvent occupés par des hommes. Bien sûr, parfois, le travail est salissant, il y a de l'huile, de la graisse ou des copeaux métalliques. Mais les métiers de tourneur

et de fraiseur ne sont pas des métiers à risque. Il suffit juste de faire attention. Et ces métiers ont largement évolué technologiquement depuis pas mal de temps ». En parallèle à son cursus professionnel, Fanicia a participé l'an dernier à un projet culturel initié par la structure Info Jeunes de Saran. Elle a ainsi visité la médiathèque, le château de l'Étang et sa Galerie d'exposition, ainsi que le Théâtre municipal. « J'y ai assisté à un spectacle et ça m'a donné envie. Depuis, je pratique le théâtre en lien avec Marjolaine Baronie (responsable des actions artistiques au Théâtre de La Tête Noire). Je suis une apprentie comédienne », confie-t-elle avec humour et un plaisir non feint. « Je suis de nature très réservée. Cela m'a aidé à m'ouvrir. Et puis je me suis fait des amis », se réjouit-elle. Le public pourra découvrir Fanicia et ses amis sur scène en juin prochain au théâtre, puis au château de l'Étang durant l'été.

• Arnaud Guilhem



# Restauration municipale Février

Menus susceptibles d'être modifiés selon approvisionnements

## LUNDI 2 FÉVRIER

- Betteraves bio vinaigrette
- Pépites de poisson
- Nuggets de blé
- Petits pois carottes bio
- Saint Môret bio
- Pain bio
- Fruit de saison

## MARDI 3 FÉVRIER

- Salade vinaigrette
- Émincé de porc LR mariné
- Omelette
- Carottes bio
- Camembert bio
- Pain bio
- Crêpe chocolat

## MERCREDI 4 FÉVRIER

- Salade de riz bio et légumes vinaigrette
- Rôti de bœuf bio
- Polenta au fromage
- Haricots verts
- Saint-Nectaire
- Pain bio
- Fruit de saison

## JEUDI 5 FÉVRIER

- Menu végétarien
- Salade coleslaw bio
  - Bolognaise de lentilles bio
  - Spaghetti bio
  - Pain céréales
  - Fromage blanc bio, sucre

## VENDREDI 6 FÉVRIER

- Potage de légumes bio
- Rôti de dinde sauce espagnole
- Semoule bio pois chiches bio
- Gratin chou fleur bio
- Pain bio
- Yaourt vanille bio

## LUNDI 9 FÉVRIER

- Pommes de terre vinaigrette
- Saucisse chipolata
- Saucisse végétarienne
- Haricots beurre
- Chaussé aux moines
- Pain maïs
- Fruit de saison

## MARDI 10 FÉVRIER

- Chou rouge bio vinaigrette
- Colin crème basilic
- Nuggets de blé
- Riz bio
- Pain bio
- Yaourt nature bio, sucre

## MERCREDI 11 FÉVRIER

### Menu végétarien

- Carottes râpées bio vinaigrette
- Lasagnes végétariennes maison
- Mont Cadi
- Pain bio
- Compote pomme-poire

## MENU ASIATIQUE

### JEUDI 12 FÉVRIER

- Nem aux légumes
- Émincé de volaille aigre doux
- Omelette
- Nouilles sautées
- Kiri bio
- Entremet framboise-litchi

## VENDREDI 13 FÉVRIER

- Macédoine
- Sauté de bœuf bio sauce tomate
- Pois chiches bio sauce tomate
- Coquilles bio
- Petit moulé nature
- Pain bio
- Fruit de saison

## LUNDI 16 FÉVRIER

- Taboulé bio
- Sauté de dinde sauce thaï
- Eufs durs sauce tomate
- Brocolis bio
- Emmental bio à la coupe
- Pain bio
- Fruit de saison

## MARDI 17 FÉVRIER

### Menu végétarien

- Tarte au fromage
- Céréales gourmandes bio
- Épinards bio béchamel
- Croc lait bio
- Pain bio
- Fruit de saison

## MERCREDI 18 FÉVRIER

- Salade vinaigrette
- Colin sauce aneth
- Nuggets de blé
- Purée de potiron
- Pain céréales
- Petits suisses bio aromatisés

## JEUDI 19 FÉVRIER

- Pamplemousse
- Sauté de veau bio sauce paprika
- Boulgour bio aux petits légumes
- Lentilles vertes bio
- Pain bio
- Fromage blanc bio, sucre

## VENDREDI 20 FÉVRIER

### Menu végétarien

- Chou blanc vinaigrette
- Parmentier végétarien maison
- Pointe de Brie
- Pain bio
- Compote pomme-cerise

## LUNDI 23 FÉVRIER

### Menu végétarien

- Betteraves bio vinaigrette
- Sauce végétarienne aux pois et blé
- Riz basmati bio
- Bûche de chèvre bio
- Pain bio
- Fruits tropicaux au jus

## MARDI 24 FÉVRIER

- Potage potiron
- Émincé de porc au jus cajun
- Omelette
- Haricots verts
- Yaourt nature bio
- Pain bio
- Fruit de saison

## MERCREDI 25 FÉVRIER

- Carottes râpées bio vinaigrette
- Sauté d'agneau façon navarin
- Bolognaise de lentilles bio
- Macaroni bio
- Pain bio
- Flan bio vanille nappé caramel

## JEUDI 26 FÉVRIER

- Céleri bio rémoulade
- Poisson du jour sauce colombo
- Nuggets de blé
- Semoule bio
- Pain de campagne
- Yaourt brassé bio aux fruits

## VENDREDI 27 FÉVRIER

- Salade fraîche vinaigrette
- Cuisse de poulet aux herbes
- Gratin céréales aux légumes
- Carottes bio
- Tome blanche
- Pain bio
- Île flottante





# SEPTORS Pour poursuivre la belle dynamique en cours

**Mardi 10 février, les Septors de Saran accueillent l'équipe du PSG, à l'occasion du 1/4 de finale de la Coupe de France de handball.**

**Dans le cadre d'une convention avec le club, La ville de Saran est partenaire de ce match de prestige qui se joue à guichets fermés au Palais des Sports-Jean-Ros d'Orléans. Questions à Nicolas Gougeon, manager général du Saran Loiret Handball.**

## QUE REPRÉSENTE POUR VOUS LE QUART DE FINALE DE COUPE DE FRANCE CONTRE LE PSG ?

**Nicolas Gougeon :** On est très content d'accueillir le PSG qui est l'une des plus grandes équipes européennes. C'est la preuve que nous travaillons bien, car pour en arriver là nous avons battu deux clubs de Starligue (Tremblay et Limoges). Pour nous, ce match est une date parmi tant d'autres et surtout pas un aboutissement de notre saison. Entre-temps, le championnat aura repris, avec un déplacement à Créteil, le 6 février. Avant la trêve, nous avons enchaîné une série 5 matches sans défaite. Il nous faut tenir une vraie continuité tout en observant ce qui se passe



dans le haut du tableau. Ne pas enrayer la dynamique qui a prévalu. C'est dans cette même optique que nous abordons le match contre le PSG.

## LES SEPTORS SONT ACTUELLEMENT 5<sup>ÈME</sup> DU CHAMPIONNAT DE FRANCE...

**N.G. :** Nous sommes surtout à 2 points du nouveau leader, Caen. Notre objectif est de continuer à construire notre projet, à savoir intégrer des jeunes joueurs dans l'équipe et veiller à la stabilité de l'effectif. Et si à l'arrivée une montée en Starligue est possible, bien sûr, on la prendra. Chez les Septors, on n'a pas d'obligation de résultat. En revanche on a une obligation d'attitude sur le terrain, comme envers les spectateurs. Il s'agit d'aller toujours vers l'avant, de s'investir, de s'impliquer. Si les résultats ne suivent pas, c'est la loi du sport.

## INTÉGRER DES JEUNES JOUEURS DANS L'ÉQUIPE EST DONC DÉSOR- MAIS UNE RÉALITÉ ?

**N.G. :** Tout à fait. Pour preuve, mi-janvier, Malo Le Tumelin (20 ans, ailier gauche) a signé son premier contrat professionnel pour 3 saisons avec Saran Loiret Handball. Ce saranais a été formé au club.

C'est l'exemple type de l'intégration des jeunes joueurs et de ce que l'on veut réaliser au niveau du club. Même s'il n'est pas viable d'avoir que des jeunes joueurs dans l'équipe.

Ce choix est fait pour des raisons philosophiques et pour un aspect économique. Nous sommes un club formateur, qui met l'accent sur l'environnement proposé aux jeunes joueurs, et qui doit être acteur de leur construction jusqu'au passage à l'âge adulte.

## UN MOT POUR LE PUBLIC SARANAIS ?

**N.G. :** Que les Saranais viennent encore plus nous supporter.

Notre club a un ancrage à Saran avec le centre de formation et les plus de 350 licenciés de l'USM Saran Handball. Le hand s'y pratique à partir de 3 ans.

En décembre dernier, on a publié un album (en vente) qui rassemble l'ensemble des joueurs amateurs et professionnels. C'est le symbole de ce que l'on souhaite pour ce club. On peut déjà annoncer que des matches amicaux des Septors se disputeront à la Halle des Sports Jacques-Mazzuca au mois d'août prochain, en prélude à la saison 2026-2027.

• Arnaud Guilhem

## À noter

- Le 1/4 DE FINALE DE COUPE DE FRANCE qui opposera LES SEPTORS DE SARAN (PROLIGUE) FACE AU PSG (STARLIGUE), du mardi 10 février au palais des sports d'Orléans affiche complet. Pour l'événement la Ville de Saran sera partenaire du match. L'ambiance s'annonce électrique !
- LES SEPTORS DE SARAN ACCUEILLENT FRONTIGNAN le vendredi 13 février au Co'Met, dans le cadre de la 17<sup>ème</sup> journée du championnat de France de Proligue, suivi du showcase de Claudio Capéo.



# Gestion des espaces verts VERS UN MODÈLE

Dossier réalisé par Didier Colin

**La Ville s'apprête à se doter d'un plan de gestion de ses espaces verts. Et, pour le mettre en œuvre, à adopter résolument la gestion différenciée. Il s'agit d'une nouvelle méthode d'entretien des ressources végétales, en se réappropriant par exemple des techniques ancestrales. Une approche sur-mesure, respectueuse de l'environnement et adaptée à chaque type d'espaces. Les services municipaux engagent cette nouvelle stratégie de biodiversité pour mieux protéger, développer et valoriser le patrimoine naturel. Et ainsi répondre au mieux au défi écologique que constitue la nécessaire transition environnementale.**



**L**a gestion différenciée peut être aparentée « au juste nécessaire », ou « comment aller vers plus de frugalité ». L'idée est de **classer chaque lieu concerné et d'y adapter une méthode spécifique** : la fréquence et le type des interventions, les machines utilisées... La gestion différenciée permet ainsi **d'aménager durablement, d'entretenir efficacement et de valoriser et de pérenniser les espaces verts de façon raisonnée**. Elle s'appuie sur des méthodes comme la fauche tardive (moins fréquente), la tonte partielle, la protection bio intégrée, l'écopâturage...

Au fil des années, le métier et le rôle de « jardinier » ont évolués passant essentiellement d'une activité rurale et utilitaire à des pratiques urbaines, esthétiques et écologiques. « Les besoins ont évolué et les attentes de la société également, avec notamment une génération qui a une forte conscience écologique, explique Jean-Pierre Orange, responsable du

**service municipal des espaces verts.** On passe aujourd'hui d'une gestion standardisée des espaces verts à une gestion différenciée. En d'autres termes, d'une logique de contrôle à une logique d'accompagnement de la végétation. Il s'agit d'accompagner les cycles naturels des saisons, les phénomènes naturels comme celui de l'humus, de l'eau... ».

### Adapter l'espace à sa fonction

La gestion différenciée, parfois appelée raisonnée ou durable, est une méthode d'entretien et de gestion des espaces verts **plus respectueuse de l'environnement**. Aujourd'hui, la collectivité entre dans un schéma de pensée vertueux, avec la mise en place de nouvelles pratiques durables qui améliorent la qualité de vie. La gestion différenciée agit comme un curseur. **Les méthodes sont adaptées selon la zone.** Il y a trois ans, les services de la mairie ont réalisé à cet effet **un inventaire**

**détaillé des surfaces vertes.** Elles sont classées des espaces très horticoles (massifs d'embellissement, jardin fleuri comme celui du square Pierre Semard...) aux espaces très naturels (jardin naturel, jachère agricole, espaces boisé et forestier...) tel le domaine du Clos vert. En passant par les massifs arbustifs, les accompagnements de voirie, les espaces champêtres. Sans oublier les prairies, la trame bleue (le réseau de mares, le bois de Sauceux, le lac de la Médecinerie, les milieux humides...), les zones naturelles à protéger, à valoriser.

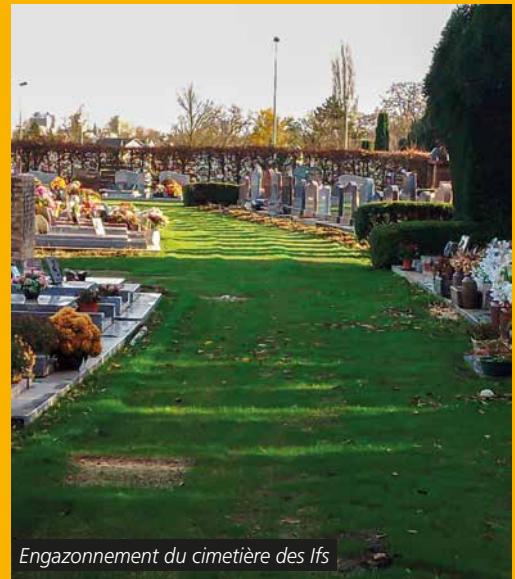
### Des avancées qui prennent racines

Le plan de gestion va entrer progressivement en application dans les mois à venir. Il sera accompagné d'une forte communication afin d'informer et sensibiliser la population à ses enjeux et ses bienfaits, afin qu'elle se les approprie. Il ne s'agit cependant pas d'une révolution. Dès 2016, les serres municipales ont adopté la PBI

# PLUS VERTUEUX

## • Les allées des cimetières passent au vert

**L**a végétalisation des allées du cimetière des Ifs est en cours. Deux carrés ont été réalisés en 2025 et l'action se poursuit. Cette gestion raisonnée consiste à **remplacer progressivement le stabilisé par du gazon**. L'engazonnement verdit le paysage et constitue des avantages pour le travail des agents municipaux. Il est plus facile et plus rapide de tondre que de désherber. Le cimetière du Bourg a également **100 % de ses allées végétalisées**. Les allées du cimetière des Aydes sont pour leur part engazonnées depuis quelques années.



Engazonnement du cimetière des Ifs



(protection biologique intégrée). En 2017, la loi Labbé a interdit l'utilisation des pesticides dans les espaces publics. **La Ville a, au fil des ans, modifié ses façons de cultiver, de gérer et d'entretenir ses espaces verts.** Elle a emprunté ce chemin écoresponsable en laissant la végétation se développer dans certaines zones (les jachères fleuries par exemple). Offrant ainsi à la faune nourriture et habitat.

Le service municipal des espaces verts a également **réduit la fréquence de la tonte systématique des surfaces en-herbées.** Cette pratique conduisait à appauvrir la biodiversité du milieu, développait peu de services écologiques et était peu utile pour la faune. En réduisant les tontes et autre interventions motorisées on a aussi réduit les pollutions, l'impact carbone. Dans le même ordre d'idée, hormis les massifs, les jardiniers municipaux ne bêchent quasiment plus car cela détériore les sols. Dans la même logique le recyclage est systématiquement privilégié. La terminologie évolue aussi. Concernant le broyage, les copeaux ne sont plus des déchets verts mais des produits verts recyclés. Ils peuvent être réutilisés sur les massifs arbustifs pour conserver l'humidité des sols et favoriser l'activité microbiologique.

### Mieux préserver pour mieux transmettre

« Le plan de gestion marque un tournant important, poursuit Jean-Pierre Orange.

Nous sommes dans un contexte économique, social et environnemental où la demande des administrés a évolué. Ce qui était valable dans les années 80-90, l'embellissement et le fleurissement à tous crins, n'est plus la boussole. Les gens sont connectés à quelque chose de plus naturel ». Et d'ajouter : « nous remettons en question notre rôle, nos compétences, notre savoir-faire. L'art du jardin évolue. Nous donnons davantage de sens à notre action. Saran a un patrimoine naturel très important et diversifié. Nous avons le devoir de préserver et transmettre ce patrimoine vert ».

Cette gestion intelligente d'un lieu, plus en adéquation avec sa fonction, permet de **retrouver des floraisons disparues, une faune qui avait déserté les lieux, favorise le maintien et le développement de l'écosystème.** La mise en place du plan de gestion s'accompagnera d'une pédagogie à l'environnement. Dans ce sens le travail des jardiniers municipaux est un modèle. Ainsi, le travail des jardiniers municipaux favorise l'écocitoyenneté pour le public qui les voit ou leur parle au quotidien.

Pour conclure, la gestion différenciée est tout sauf une gestion abandonnée, c'est une gestion raisonnée, réfléchie et surtout assumée pour les générations actuelles et futures. •



## • Paroles de professionnels



### RALF SOUCHET, chef d'équipe des jardiniers du secteur nord

« Notre métier évolue tout le temps par rapport aux pratiques et à la gestion. Sur le terrain la gestion différenciée c'est adapter l'entretien du végétal selon le site. On fauche moins à certains endroits. Sur d'autres, on laisse croître le végétal, les insectes. Avec la fin des pesticides, là où on intervenait deux fois par an, on passe plus souvent. Nous sommes passés du chimique au mécanique et au manuel. La nature reprend ses droits, comme par exemple le retour des coquelicots au cimetière du Bourg ». Et plus loin : « L'embellissement de la ville a évolué avec le changement climatique. De nouvelles plantes et fleurs arrivent ». Et de glisser un mot sur l'arrosage. « On se doit de montrer l'exemple, d'autant qu'on demande à la population de faire un effort. Dorénavant on adapte l'arrosage aux plantes. Certaines fleurs grandes consommatrices d'eau comme l'hortensia, font l'objet d'une gestion particulière ».

## • Les bienfaits de l'écopâturage



**E**n déambulant sur la commune vous avez sûrement remarqué sur le site de la future régie agricole du Clos Vert ou sur la plaine de la Caillerette, **la présence de moutons**. Ce mode d'entretien écologique des espaces verts basé sur le pâturage d'animaux herbivores a été adopté par la Ville en 2019. C'est **un fauchage naturel qui permet aux plantes d'accomplir leur cycle biologique** et préserve des niches écologiques. Il s'agit d'une alternative écologique à la gestion mécanique et phytosanitaire des espaces verts. Les moutons contribuent à l'entretien naturel de plusieurs terrains et participent à la transition écologique de la commune. Faite par des « tondueuses à quatre pattes », selon une pratique ancestrale, cette gestion douce du paysage préserve la biodiversité. L'écopâturage est une opportunité de créer du lien social et de sensibiliser le public à la gestion écologique des espaces verts.

## • Des naissances chez les moutons du Clos Vert



**L'**information aurait pu être notée sur le « Carnet de route » des naissances dans ce numéro de Repères (page 23). Courant janvier, une des brebis installée dans l'enclôture du Clos Vert a donné naissance à des agneaux (race Suffolk). Preuve que leur adaptation dans cet environnement se passe à merveille. Nul doute qu'ils reçoivent déjà de nombreuses visites des promeneurs, et des enfants du centre de loisirs Marcel Pagnol adjacent.



**JULIE AVELINE,**

agent horticole aux serres municipales qui produisent chaque année 20 000 plantes

« Le pli de la gestion raisonnée a été pris dès 2016 quand la Ville, afin de remplacer les insecticides chimiques, a mis en place la protection biologique intégrée (PBI) pour ses serres. Il s'agit d'une méthode de lâcher d'insectes auxiliaires (petites coccinelles, guêpes...) qui limite la prolifération des insectes suceurs (pucerons, cochenilles...). C'est une façon d'en réguler la population et d'en limiter l'impact de nuisibilité de manière naturelle, constante et efficace. Dans une logique de gestion différenciée nous avons un champ de chrysanthèmes comprenant une bande non fauchée. Ce dispositif favorise d'autres floraisons, la présence d'insectes, le retour à un biotope complet ».





# Février 2026

## ***Mercredi 4 février***

### **HEURE DU JEU**

**VIDÉO :** Super Smash Bros Ultimate (À partir de 8 ans)  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 15H ET À 16H30  
 > RENSEIGNEMENT 02 38 80 35 10  
 > RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)



### **LECTURE-MUSIQUE**

La Grande Sophie «Tous les jours, Suzanne», proposée par le TTN  
 > THÉÂTRE MUNICIPAL, 144 ANCIENNE ROUTE DE CHARTRES  
 > À 20H30  
 > INFORMATION ET RÉSERVATION [WWW.THEATRE-TETE-NOIRE.COM](http://WWW.THEATRE-TETE-NOIRE.COM) OU 02 38 73 02 00



## ***Du vendredi 6 au mercredi 25 février***

### **EXPOSITION NINGYO**

Poupées Japonaises  
 > GALERIE DU CHÂTEAU DE L'ÉTANG 02 38 80 35 61  
 CHÂTEAU.ETANG@VILLE-SARAN.FR  
 > DU MARDI AU VENDREDI DE 14H À 17H  
 > SAMEDI ET DIMANCHE DE 14H À 17H30 (EN PRÉSENCE DU COLLECTIONNEUR)  
 > FERMÉ LE LUNDI  
 > ENTREE LIBRE

## ***Vendredi 6 février***

**ATELIER FLORAL** proposé par Petite Fleur Saranaise  
 > SALLE DU LAC  
 > À 14H, 16H, 18H ET 20H

### **AIDE NUMÉRIQUE**

> MÉDIATHÈQUE  
 > DE 17H À 19H  
 > RENSEIGNEMENT 02 38 80 35 10  
 > ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

## ***Samedi 7 février***

### **LES Z'ATELIERS DE LA BOUTUROTHÈQUE**

: réalisation d'un Kokédama (Adultes)  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 10H  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

### **PRIX LUVU,**

Rencontre d'auteure : Anne Michel (en visio)

> MÉDIATHÈQUE  
 > À 16H  
 > GRATUIT, ENTRÉE LIBRE, ADOS/ADULTES



### **BASKET N2 (F)**

Usm Saran reçoit ACLPAB Calais 1  
 > GYMNASIUM GUY VERGRACHT  
 > À 20H

## ***Dimanche 8 février***

### **NATATION**

Championnat régional interclubs des Maîtres,  
 Usm Natation Course

> CENTRE NAUTIQUE  
 > LA JOURNÉE



### **FOOTBALL N3 (M)**

Saran FC reçoit Vierzon FC  
 > STADE JACQUES MAZZUCA  
 > À 14H30

### **REPRÉSENTATION DES ÉLÈVES DANSEURS DE L'EMMD**

> SALLE DES FÊTES  
 > À 15H ET À 17H  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

## ***Lundi 9 février***

### **AUDITION DES ENSEMBLES DE GUITARES CLASSIQUES, HAUTBOIS, CHORALE D'ENFANT DE L'EMMD**

> SALLE DES FÊTES  
 > À 19H  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

## ***Mardi 10 février***

### **LA PAPOTE DU**

**MARDI** (Adultes)  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 18H  
 > ENTRÉE LIBRE



## ***Mardi 10 février***

### **AUDITION DE LA CLASSE DE VIOLONCELLES ET DES ENSEMBLES À CORDES**

(1er cycle) de l'EMMD  
 > SALLE DES FÊTES  
 > À 19H

> GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

### **1/4 DE FINALE HANDBALL**

Coupe de France,  
 les Septors reçoivent le PSG  
 > PALAIS DES SPORTS JEAN ROS À ORLÉANS  
 > À 20H  
 > VILLE DE SARAN PARTENAIRE DU MATCH

## ***Mercredi 11 février***

### **MANGA & ANIME** – Quiz & blind test (À partir de 8 ans)

> MÉDIATHÈQUE  
 > À 15H30  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)



## **CONCERT « À tous vents ! », de l'EMMD**

> SALLE DES FÊTES  
 > À 19H ET À 21H  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

## ***Jeudi 12 février***

### **GUITARES EN FÊTE**, par les élèves de l'EMMD

> SALLE DES FÊTES  
 > À 19H45  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

## **THÉÂTRE « Quelle joie d'être un imbécile », par le TTN**

> THÉÂTRE MUNICIPAL, 144 ANCIENNE ROUTE DE CHARTRES  
 > À 19H30  
 > INFORMATION ET RÉSERVATION [WWW.THEATRE-TETE-NOIRE.COM](http://WWW.THEATRE-TETE-NOIRE.COM) OU 02 38 73 02 00

## ***Vendredi 13 février***

### **CAFÉ NUMÉRIQUE :**

Whatsapp (Adultes)  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 18H  
 > ENTRÉE LIBRE



**Vendredi 13 février**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
 > SALLE DU CONSEIL - MAIRIE  
 > À 19H  
 > SÉANCE PUBLIQUE

**Vendredi 13 février**  
**KARAOKÉ**  
 « Et si on chantait ? » par les élèves de l'EMMD  
 > SALLE DES FÊTES  
 > À 19H  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)



**Vendredi 13 février**  
**HANDBALL PROLIGUE**  
 Les Septors reçoivent Frontignan  
 > CO' MET ORLÉANS  
 > À 20H

**Samedi 14 février**  
**HISTOIRES POUR LES PETITES OREILLES**  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 10H POUR LES 0-18 MOIS ET À 11H POUR LES 18 MOIS - 3 ANS  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)



**CONCERT**, rencontres musicale avec Lucas Rocher  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 16H  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

**HANDBALL N1 (M)**  
 Saran Loiret Handball reçoit Folschviller  
 > HALLE DES SPORTS JACQUES MAZZUCA  
 > À 19H30

**Dimanche 15 février**  
**FOOTBALL N3 (M)**  
 Saran FC reçoit MYF 03 Auvergne  
 > STADE JACQUES MAZZUCA  
 > À 14H30

**Mercredi 18 février**  
**PUZZLE PARTY** (tout public)  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 10H  
 > GRATUIT, ENTRÉE LIBRE



**SPECTACLE** « Momotarō & Natsuki » (à partir de 5 ans)  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 10H30  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

**Vendredi 20 février**  
**AIDE NUMÉRIQUE**  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > DE 17H À 19H  
 > RENSEIGNEMENT 02 38 80 35 10  
 > ACCÈS LIBRE ET GRATUIT

**Samedi 21 février**  
**JEUX VIDÉOS EN LIBERTÉ :**  
 Spécial puzzle game Japon  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 15H  
 > ENTRÉE LIBRE

**Lundi 23 février**  
**DON DU SANG**  
 > SALLE DES FÊTES  
 > DE 15H30 À 19H30  
 > SUR RENDEZ-VOUS SUR [HTTPS://DONDESANG.EFS.SANTE.FR](https://DONDESANG.EFS.SANTE.FR)



**Mercredi 25 février**  
**HISTOIRES POUR LES PETITES OREILLES**  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 10H POUR LES 0-18 MOIS  
 > À 11H POUR LES 18 MOIS - 3 ANS  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

**ATELIER CRÉATION NUMÉRIQUE** : Animaux fantastiques et mondes imaginaires (6-9 ans)  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 15H  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

**Vendredi 27 février**  
**ATELIER LECTURES CRÉATIVES** (À partir de 7 ans)  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 10H30  
 > GRATUIT, RÉSERVATION [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)

**HANDBALL PROLIGUE**  
 Les Septors reçoivent Pontault-Combault  
 > PALAIS DES SPORTS JEAN ROS D'ORLÉANS  
 > À 20H

**Samedi 28 février**

**PRIX LUVU**  
 Rencontre d'auteur :  
 Étienne Kern  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 16H  
 > ENTRÉE LIBRE, ADOS/ADULTES



**HANDBALL N1 (M)**

Saran Loiret Handball reçoit Elite Val d'Oise  
 > HALLE DES SPORTS JACQUES MAZZUCA  
 > À 19H

**BASKET N2 (F)**

Usm Saran reçoit C'Chartres Métropole  
 > GYMNASIUM GUY VERGRACHT  
 > À 20H



**Mardi 3 mars**

**RENCONTRE (DYS)CUTONS !** Échanges autour des troubles DYS, avec l'intervention d'une orthophoniste  
 > MÉDIATHÈQUE  
 > À 18H  
 > ENTRÉE LIBRE, ADULTES

RETROUVEZ LA PROGRAMMATION  
**DES STAGES DE LA MLC**

| 06 80 17 05 78  
[MLC45SARAN@GMAIL.COM](mailto:MLC45SARAN@GMAIL.COM)

**ET DE ART'S DANSE**

| 06 81 26 56 32  
[ARTSDANSESARAN@GMAIL.COM](mailto:ARTSDANSESARAN@GMAIL.COM)  
[WWW.ARTSDANSE45.FR](http://WWW.ARTSDANSE45.FR)



SUR LE MAGAZINE CULTUREL  
**OYEZ !** OU SUR LE SITE DE LA VILLE [WWW.SARAN.FR](http://WWW.SARAN.FR)



# Les troubles « Dys » en question

**Mardi 3 mars, la Médiathèque de Saran organise une rencontre-débat publique autour des troubles « Dys ». Une présentation et sensibilisation en compagnie de 3 intervenantes qui apporteront un regard pluridisciplinaire sur ce sujet.**

**Q**u'est-ce qu'un trouble « Dys » ? Quelles en sont les différentes formes ? Et quels sont les signes d'alerte pour les repérer ?

De nos jours, les troubles « Dys » (Dyslexie, dysorthographie, dyscalculie, dyspraxie, dysgraphie, dysphasie...) suscitent nombre de questionnements et préoccupent tout particulièrement les familles et les parents, souvent désemparés.

L'équipe de la Médiathèque de Saran a choisi d'aborder ce thème, en proposant au public une rencontre-échange en compagnie de Maria Guérin, orthophoniste, Céline Agbessi, professeure des écoles à l'école élémentaire du Bourg (Classe Ulis), et Lise Chateignier, médiatrice du livre, secteur jeunes à la Médiathèque.

« Cette rencontre-échange revêt plusieurs intérêts », explique Maria Guérin. « C'est l'opportunité tout d'abord d'informer, de rassurer, et de conforter les personnes qui s'interrogent. Nous savons la difficulté qu'elles rencontrent afin d'obtenir un rendez-vous chez les orthophonistes. Cette table-ronde est l'occasion d'avoir un premier contact avec un professionnel. Elle va

aussi permettre un échange entre les familles et avec les différentes intervenantes qui partageront leur expertise et leur témoignage ».

## La « lecture plaisir » pour tous

Au quotidien, Lise Chateignier constate que « les troubles « Dys » concernent de nombreuses personnes, adultes comme enfants. Alors que la lecture est nécessaire en permanence dans la vie courante ».

**Pour sa part, la Médiathèque dispose d'un fonds de livres destiné aux personnes sujettes aux troubles « Dys », et notamment aux enfants qui peuvent être attirés par la lecture. Des ouvrages avec une police et une taille de caractères adaptées, et des syllabes en couleurs. « Ce fonds fonctionne bien. Il faut le faire vivre et le mettre en valeur ». La présente rencontre-échange contribuera sans doute à une plus grande notoriété auprès des Saranais. « Tout le monde a sa place dans l'univers du livre. La « lecture plaisir » doit être rendue accessible au plus grand**

nombre », souligne la médiatrice, avant de préciser : « Lors de ce rendez-vous public que nous proposons, il s'agit de dédramatiser quelque peu. Que chacun et chacune se sente à l'aise et n'hésite pas à faire part de ses expériences ».

« Les troubles « Dys » sont des troubles neuro-développementaux (TND) », mentionne Maria Guérin, en prélude à la rencontre-débat du mardi 3 mars. « On vit toute sa vie avec un trouble « Dys ». Lorsque le trouble est diagnostiqué, le travail des orthophonistes va être de trouver et d'apporter des moyens compensatoires à la personne concernée.

• Arnaud Guilhem

## Rencontre-débat autour des troubles « DYS »

**Mardi 3 mars • 18h**

Médiathèque de Saran - La Boîte Entrée libre  
Rencontre proposée avec le soutien du Centre National du Livre.

# Un nouveau Plan de circulation expérimenté



*À partir du mois d'avril et pour une durée de 6 mois, un nouveau plan de circulation va être mis à l'épreuve pour la rue des Aydes. Une démarche initiée à la demande des habitants qui vise à apaiser cet axe et les différents modes de déplacement qu'il accueille.*

**V**oie étroite, flux de poids lourds, circulation automobile, cycliste et piétonne compliquée, trottoirs parfois inexistant... .

L'actuel plan de circulation de la rue des Aydes suscite l'insatisfaction des riverains saranais, comme orléanais. Après les ateliers participatifs réalisés à Saran au printemps 2025, et les réflexions engagées par la ville d'Orléans, Orléans Métropole, compétente en la matière, a réalisé une étude sur cet axe **limitrophe entre les deux communes**. Une présentation de cette étude a eu lieu le 10 décembre dernier, lors d'une réunion publique à la salle des Aydes. De là, l'expérimentation d'un nouveau plan de circulation sur cet axe à double sens très fréquenté (plus de 2 000 véhicules aux heures de pointe) **sera lancée à partir d'avril prochain et pour 6 mois**. Un plan de circulation provisoire qui concernera l'ensemble de la rue des Aydes. Car si la proposition initiale concernait la portion comprise entre l'Ancienne route de Chartres et la rue des Murlins, l'extension de ce périmètre jusqu'à la rue des Closiers (Orléans-Saint-Jean-de-la-Ruelle) souhaitée par les habitants est en cours d'instruction par les services d'Orléans-Métropole. « Cette expérimentation est née de la volonté des habitants », explique Mathieu Gallois, maire de Saran. « Nous avons eu de nombreux échanges avec eux, et nous avons travaillé en ce sens avec la ville d'Orléans et la Métropole afin d'apaiser la circulation dans la rue des Aydes, en prenant en compte les différentes problématiques et en proposant de nouvelles solutions pour les différents types de déplacement ».

## Deux sens unique testés

Mesure phare de ce plan de circulation expérimental : **la mise en sens unique de la rue des Aydes** sur le secteur concerné. Ainsi, un premier sens unique au départ du rond-point, situé au carrefour de la rue Henri-Ferchaud et fils et la rue Paul-Valéry, permettra de rejoindre l'Ancienne route de Chartres. Un second sens unique au départ de ce même rond-point mènera dans le sens opposé, soit vers l'ouest et la rue des Murlins (et éventuellement la rue des Closiers). Ce principe de mise en sens unique dit « contradictoire sortant » a été retenu par Orléans-Métropole en regard de **l'impact sur le trafic automobile, qui devrait selon les prévisions fondre de 70 %**, et de celui plus prosaïque lié à la collecte des déchets. En complément de cette réorganisation du sens de circulation, **la vitesse sera réduite** sur ce même secteur, avec le passage en « zone 30 », et le trafic fluidifié avec **l'interdiction des véhicules de plus de 3,5 tonnes**.

En ce qui concerne les mobilités douces et actives, de nouvelles solutions seront proposées. **La circulation des vélos en double sens sera maintenue**. Un cheminement plus confortable et sécurisé pour les piétons sera aussi aménagé, avec la pose de plots sur la voirie là où les trottoirs font défaut. Enfin, **le quota de 19 places de stationnement dans cette rue sera conservé** voire

éventuellement augmenté. Seule leur disposition sera modifiée. À l'issue des 6 mois de cette expérimentation, une évaluation sera réalisée par la Métropole en lien avec les habitants et les communes d'Orléans et de Saran, afin de relever les points positifs et ceux à améliorés, en vue d'un plan de circulation définitif.

• Arnaud Guilhem



**Henri Ferchaud**  
© Jean-Luc Ferchaud



**Henri Raymond Ferchaud**  
© Jean-Luc Ferchaud



# HENRI FERCHAUD ET SES DEUX FILS

## résistants de la première heure

**Le 11 février 1941, les 4 membres de cette famille saranaise ont été arrêtés par la police de Vichy. Dès lors, Henri, Henri (Raymond) et Robert Ferchaud connaîtront les prisons françaises puis l'internement sur ordre des nazis. Le père et le fils aîné mourront en déportation.**

Mardi 11 février 1941 à Saran, au 62 rue des Aydes.

La famille Ferchaud est réunie pour le déjeuner.

Il y a là Marguerite, couturière à domicile et Henri, ouvrier à l'entretien à l'atelier SNCF des Aubrais, tous 2 âgés de 45 ans, et leurs fils Henri (Raymond), 21 ans, électricien, et Robert, 19 ans, ajusteur mécanicien. Tous les 4 sont loin de se douter que leur destin va basculer tragiquement.

À 12h30, un commissaire de police accompagné d'inspecteurs de la sûreté d'Orléans investissent soudainement leur modeste pavillon avec un mandat de perquisition délivré par le préfet du Loiret. Si la perquisition ne donne rien, tous sont cependant arrêtés et conduits sans ménagement dans les locaux de la police à Orléans. Ils vont y être détenus et interrogés pendant 2 jours. Henri Ferchaud et ses fils sont soupçonnés d'activités politiques clandestines. Au cours des semaines précédentes, des tracts et des papillons (morceaux de papier que l'on colle aux murs) avec des slogans hostiles à Pétain ont été découverts en ville. D'autres le seront plus tard à Montargis et Châlette.

Le profil d'Henri Ferchaud n'a sans doute pas manqué de retenir l'attention des autorités vichystes, qui se livrent déjà à la traque des « ennemis intérieurs » et autres opposants du régime. Cet ancien combattant de 14-18, décoré de la croix de

guerre avec étoiles d'argent et de bronze et de la médaille militaire pour ses actes de bravoure, est bien connu pour ses activités syndicales chez les cheminots d'Orléans-Fleury. L'ancien « poilu » a été aussi membre du Parti Communiste de 1920 à 1921, puis à partir de 1938, sans activité notable. Qui plus est, ce parti a été dissout et interdit le 26 septembre 39. Il a été aussi secrétaire de la section des Aydes, Saran et Fleury-les-Aubrais du Comité Antifasciste dans les années 30.

Lors des interrogatoires, aucun fait n'est établi formellement. Marguerite Ferchaud est relâchée. Mais son époux et ses 2 fils font l'objet d'un mandat d'arrêt lancé par le juge d'instruction de Montargis. Ils sont écroués à la prison d'Orléans.

### En lutte contre le nazisme

Après la maison d'arrêt de la rue Émile-Zola, Henri Ferchaud et ses 2 fils sont transférés et détenus à la maison centrale de Poissy (Yvelines).

Le 18 août 1941, le procureur adresse le dossier des 3 procédures en cours d'instruction au préfet afin qu'il le transmette au tribunal militaire allemand. Ces détenus seraient impliqués pour « menées communistes ».

Henri le père est pourtant acquitté par le tribunal correctionnel et remis en liberté le 22 août 1941. Robert, son fils cadet écope

de 18 mois de prison et sera libéré le 11 octobre 1943. Libre quelque temps, il fera l'objet d'un internement administratif au camp de Pithiviers. En mauvaise santé, il en sera extrait par son patron, dont l'entreprise a été réquisitionnée pour travailler pour l'armée allemande.

Quant à Henri (Raymond), il est condamné à 2 ans de prison. Après Poissy, il connaîtra les prisons de Pau, Melun puis Chalon-sur-Marne.

Le 19 octobre 1941, contre toute attente, Henri Ferchaud est à nouveau arrêté. La police militaire allemande le conduit à la prison « allemande » sise au 14, rue Eugène-Vignat à Orléans. Cette arrestation s'inscrit en application d'une mesure de répression allemande : rassembler de nombreux otages. Elle frappe des citoyens français connus de la police française pour avoir été des adhérents ou militants communistes avant-guerre. Leur liste sera plus tard dénommée celle des « 45 000 ».

### Victimes de la collaboration et de la répression

Le 25 octobre 1941, Henri Ferchaud est interné au camp allemand de Royallieu, à Compiègne. Sa femme Marguerite aura plus tard une très brève entrevue avec lui. Au matin du 6 juillet 1942, Henri Ferchaud est déporté au camp de concentration d'Auschwitz (Pologne) dans le convoi qui



sera ensuite désigné comme « Convoi des otages communistes ». Arrivé à Auschwitz le 8 juillet 1942, Henri Ferchaud y décèdera le 4 novembre 1942, assassiné par les nazis. Son fils Henri (Raymond) marchera hélas sur les traces de son père. Interné dans le même camp, il est déporté à Dachau (Allemagne) le 18 juin 1944 où il décèdera le 13 octobre 1944, assassiné par les nazis.

En 1985, dans un courrier adressé au président de la République afin de faire reconnaître ses droits et ceux de son père et de son frère, après 30 ans de tergiversations administratives, Robert Ferchaud se décrira avec son père et son frère aîné comme « 3 volontaires pour commencer la lutte contre l'hitlérisme aux premières heures de l'occupation allemande ; adhérents à l'O.S. (Organisation Spéciale), seule organisation à notre connaissance en 1940-1941 à commencer la lutte contre l'occupant. (...) Mon cher papa et mon cher frère sont morts (...) Il n'y a que moi pour faire que nos actions résistantes, rattachées à nos arrestations soient reconnues ». En 1986, Robert Ferchaud se voit attribuer le titre d'Interné-Résistant.



L'année suivante, sa mère reçoit la carte de Déporté-Résistant d'Henri Ferchaud en qualité d'épouse, et celle de son fils Henri (Raymond), en tant qu'ascendante.

Une plaque commémorative sera apposée sur la façade de la maison familiale par la Fédération Nationale Déportés Internés Résistants Patriotes. Leurs noms seront inscrits sur le monument aux morts de Saran. Le 27 avril 1980, la Ville de Saran inaugurera la « rue Henri Ferchaud et fils », une rue adjacente à la rue des Aydes. En gare d'Orléans, une plaque dédiée aux cheminots morts en 39-45 mentionnera également le nom d'Henri Ferchaud.

« Mon grand-père s'était battu comme un lion pendant la guerre de 14-18. C'était un homme pétri de valeurs humaines et un fervent adepte de la paix. Avant-guerre, mes grands-parents ont accueilli chez eux à plusieurs reprises des réfugiés républicains espagnols », indique Jean-Luc Ferchaud, fils de Robert et unique petit fils d'Henri Ferchaud.

Et de préciser « Mon oncle et mon père n'ont jamais été communistes. En revanche, ils étaient déterminés à lutter contre l'occupant, ça c'est clair ».

### Une famille meurtrie dans sa chair

Après guerre, Marguerite Ferchaud ne dira mot quant à ce drame familial. Elle s'impliquera auprès de la FNDIRP, tout en poursuivant son activité de couturière et d'agent de restauration à l'école intercommunale des Aydes. Elle décèdera en 1988, à l'âge de 93 ans. Après la libération, par une bien triste ironie du sort, son fils Robert sera désigné garde civil républicain. Il encadrera un temps des soldats allemands faits prisonniers. Homme sensible, attaché à sa famille, il portera le restant de sa vie le poids d'une culpabilité injustifiée : celle d'être le seul survivant. Il s'éteindra en 2012, à 90 ans.

• Arnaud Guilhem

## SARAN ET L'OCCUPATION

### 15 ET 16 JUIN 1940 :

Bombardement d'Orléans et de son agglomération par l'armée allemande. Saran est en « Zone occupée ». La France est coupée en 2 par la ligne de démarcation.

### 22 JUIN 1940 :

Signature de l'armistice par le 3<sup>ème</sup> reich et le gouvernement français.

### 10 JUILLET 1940 :

Les députés et sénateurs votent à une très forte majorité les pleins pouvoirs à Pétain qui devient chef de « l'État Français » (ou « régime de Vichy », en rupture avec la République).

### 3 OCTOBRE 1940 :

Vichy édicte le « premier statut des juifs » qui exclue les Français de confession juive de la fonction publique.

### 24 OCTOBRE 1940 :

Rencontre Pétain-Hitler à Montoire-sur-le-Loir. Leur poignée de main symbolise l'entrée officielle de Vichy dans la collaboration avec l'Allemagne nazie.

### 11 NOVEMBRE 1942 :

Les Allemands envahissent la « zone libre ».

### 8 OCTOBRE 1943 :

17 résistants du groupe Chanzy (FTP), dont le jeune Guy Vergracht, sont exécutés par les Nazis au champ de tir des Groues. D'autres résistants y connaîtront le même sort.

### 11 MAI-20 JUILLET 1944 :

Des bombardements alliés précédent l'arrivée des Américains. Les Aydes, le Faubourg Bannier et les installations ferroviaires de Fleury-les-Aubrais sont lourdement frappés.

### 16 AOÛT 1944 :

Un détachement de la 3<sup>ème</sup> armée du général Patton libère Saran, après 4 ans d'occupation allemande.



### CONTINUONS AVEC VOUS POUR SARAN

En raison des élections municipales de mars prochain, nous avons fait le choix de ne plus nous exprimer par l'intermédiaire de cette tribune afin de respecter les dispositions du code électoral.

#### Les élues et élus du groupe de la majorité municipale.

« Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, un espace est réservé à l'expression de chaque groupe politique et de tout Conseiller n'appartenant pas à la majorité municipale, qui disposent au minimum de 500 signes (sans photographie ; hors nom du groupe ou de l'élu, signature et coordonnées du site internet), sur un total de 3 848 signes de la rubrique réservée à la tribune politique, plus un nombre de signes proportionnel à leur représentation au sein du conseil municipal. La fréquence de parution de cette tribune est bimestrielle. »

### MON PARTI C'EST SARAN

La période pré-électorale ayant débuté nous avons décidé de ne plus communiquer dans le bulletin municipal Repères.

#### Les élues et élus de l'opposition « Mon parti c'est Saran »

# Espace public

## VENDREDI 16 JANVIER 2026

### - Débat d'orientations budgétaires 2026 :

Comme chaque année dans les deux mois précédant le vote du budget, s'est tenu un débat sur les orientations budgétaires : malgré les incertitudes sur le budget de l'État, l'autofinancement permet des investissements soutenus et la réalisation des services du quotidien.

### - Garantie d'emprunt - Scalis - Acquisition de 16 logements situés Faubourg Bannier et ancienne route de Chartres à Saran :

La collectivité soutient cette opération de rachat d'un immeuble privé à un bailleur social qui engage d'importants travaux de rénovation.

### - Convention avec le CIDEFE :

Cette convention concerne des formations proposées aux élus.

### - Mutualisation des achats - Ajout de familles d'achat à la convention de groupement de commandes pluriannuelle passée entre Orléans Métropole, le C.C.A.S. d'Orléans et les communes de la Métropole :

Les possibilités de mutualiser par des achats groupés sont ici élargies.

### - Participation financière aux classes transplantées 2025-2026 - écoles

### maternelles et élémentaires :

38 classes représentant 910 enfants bénéficient d'une aide financière pour des séjours éducatifs.

### - Convention d'adhésion à la Mission Locale de l'orléanais :

Le partenariat avec le PLJ est prolongé pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes saranais vers la formation, l'emploi, la santé et le logement.

### - Tarif 2026 Aide à domicile applicable au 1er janvier 2026 :

Le conseil municipal se réfère à la CNAV laquelle fixe le montant de la participation horaire des bénéficiaires à 27,10 €.

### - Immeubles à Loyers Modérés (ILM) du square des Hirondelles - loyers et charges locatives 2026 :

En application de l'indice de référence, les loyers progressent de 1,04 %, tandis que les charges évoluent en fonction des provisions et dépenses passées.

### - Approbation du règlement de fonctionnement et du contrat de séjour du Foyer Georges Brassens :

Le nouveau règlement tient compte de l'adhésion à l'association nationale des médiateurs, de clauses sur le droit à l'image, et des modalités d'hébergement.

ment de personnes par les résidents.

### - Remboursement des frais de mission des agents du Foyer Georges Brassens :

En cas de frais engagés par les agents municipaux dans le cadre professionnel en accompagnement des résidents, les conditions de remboursement sont définies.

### - Adhésion à l'association du Réseau National des Fermes Publiques (RNFP) :

La Ville de Saran devrait bénéficier d'un partage d'expériences, de connaissances et de pratiques dans l'élaboration de sa régie municipale agricole au Domaine du Clos Vert.

### - Acquisition des parcelles cadastrées AD n°31, AD n°33, AY n°79, BW n°130, BX n°80, BX n°122, BY n°76, BY n°130, BY n°133, BY n°157 et BY n°202, appartenant à Madame Josette LEGROUX :

Ces acquisitions complètent les réserves foncières constituées pour la préservation de la Zone Agricole Protégée dans le Domaine du Clos Vert.

NB : l'ordre du jour intégral de chaque séance du conseil municipal et son compte rendu sont accessibles sur le site internet [www.saran.fr](http://www.saran.fr)

# Récupération des eaux de pluie au stade Jacques Mazzuca

**Des travaux sont en cours afin de récupérer les eaux de pluie, drainées par la pelouse et celles de la tribune Jacques Mazzuca. Ce futur réservoir d'eau pluviale aura pour vocation l'arrosage du terrain d'honneur de football.**



**I**l s'agit d'un cercle vertueux, qui permettra en période de chaleur d'arroser le terrain avec de l'eau de pluie recyclée. Répondant à une volonté écologique et économique, la Ville a en effet décidé de récupérer les eaux de drainage du terrain d'honneur et celles de la tribune via deux

**cubes de 150 m<sup>3</sup>** chacune, situées entre le terrain gazonné et le stabilisé. Cette réserve d'eau pluviale permettra d'arroser le terrain d'honneur, notamment en période estivale lors des épisodes de fortes chaleurs ou de sécheresse, alors que jusqu'ici, les eaux de pluie étaient acheminées vers le réseau d'assainissement. De quoi alimenter l'entretien de la pelouse qui nécessite 6 000 m<sup>3</sup> d'eau par an. Les travaux, qui ont démarrés en fin d'année, courront jusqu'en mai 2026. **Cette opération d'un coût de 500 000 euros** est, dans le cadre d'un partenariat, financée à 80 % par l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

## Gestion raisonnée de la ressource

Une fois installées, ces deux cuves vont donc se substituer, en grande partie, à

l'utilisation de l'eau potable, qui jusqu'ici était nécessaire pour arroser le terrain pour le bon entretien de la pelouse à la fin de la saison sportive (fertilisation, arrosage automatique...). Cette démarche de **recyclage en circuit court** s'inscrit donc dans une dynamique de gestion raisonnée de la ressource. Cette opération est la première du genre portée par la Ville, mais dans le contexte actuel, pourrait servir de modèle à d'éventuels autres projets, comme avec l'installation de cuves de récupérations d'eau de pluie, qui seront intégrées au projet de requalification du centre-bourg.

• Didier Colin



## CARNET DE ROUTE - Novembre / Décembre 2025 / Janvier 2026

### Nous saluons l'arrivée de

Zakaria Mimoun OUDOUH, 29 novembre 2025

Samuel PERALE, 11 décembre 2025

Léon MARTELLIÈRE, 17 décembre 2025

Ahlem HAMDAOUI, 21 décembre 2025

Meylonn VANG, 21 décembre 2025

Jean GIRARDEAU, 22 décembre 2025

Louise MOREAU SAVORAT, 30 décembre 2025

Édouard BIDAULT da COSTA MENDES, 1<sup>er</sup> janvier 2026

Alice PASQUIER, 5 janvier 2026

Akram GEBREMEDHIN, 7 janvier 2026

### Nous félicitons l'union de

Matthieu FOUCARD & Lauriane LEMAIRE, 3 janvier 2026

### Nous regrettons le départ de

Silvina COTRIM MARQUES GODINHO née COTRIM MARQUES, 83 ans

Jeanine LAFEUILLADE née DUMONT, 97 ans

Geneviève CHABERT née PERROCHON, 105 ans

Mauricette MARCHAND, 92 ans

Rachel MURAKAZA, 96 ans

Didier BERRUE, 77 ans

François GRESPIER, 78 ans

Jean CHÉRON, 85 ans

Thierry HALLEZ, 68 ans

Gilles GAUTHERON, 54 ans

Laure MOCCAND, 86 ans

Marie-Josée CAILLARD née MERCIER, 82 ans

Colette FOUILLOUX née DAUDIN, 93 ans

Madeleine HO LE YEN née LÊ-QUANG-CHIËU, 92 ans

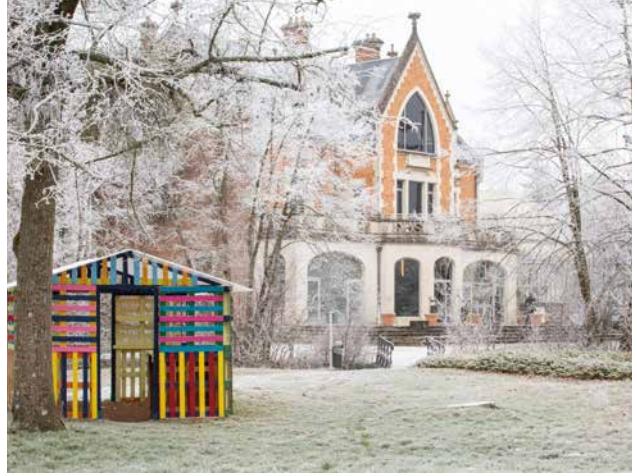
Philippe LAMBERT, 74 ans

Nicole FERREIRA née CHEVALIER, 86 ans

Maurice TEMPLIER, 94 ans

Marie-Christine LE GARFF née MOREAU, 73 ans

Rock BOYER, 79 ans



6 ET 7  
JANVIER  
2026

Saran  
*sous la neige*